

FORMATION RENOUVELLEMENT SSCT



3 JOURS



Membres du CSE

En cas de renouvellement du mandat des élus, la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est d'une durée minimale de trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise (Art. L. 2315-18).

OBJECTIFS :

- **Appréhender les responsabilités des membres du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail**
- **Être capable de mener des visites et des enquêtes SSCT**
- **Utiliser des méthodes et outils dans l'analyse des risques professionnels.**

POUR QUI :

- Membres du CSE / Commission Santé Sécurité et Conditions du Travail
- Délégués syndicaux
- Représentants de proximité
- Salariés concernés par la Santé et la Sécurité au Travail (RH, Direction)

PRÉ-REQUIS :

- Aucun

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

La Santé et la Sécurité au Travail dans les nouvelles instances CSE

- La réforme des instances représentatives du personnel
- Le statut protecteur des élus du CSE
- La démarche préventive en matière de Santé et Sécurité au Travail
- L'obligation de résultat de l'employeur en matière de protection des salariés

Les acteurs de la Santé, Sécurité et Conditions du Travail

- Les acteurs internes
- L'interlocuteur privilégié du CSE en charge de la prévention et de la sécurité
- Les acteurs externes
- Les moyens des acteurs en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Le rôle du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail

- Les attributions du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions du Travail
- Les consultations récurrentes et ponctuelles du CSE
- Le rôle du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel
- Le fonctionnement du CSE en matière de Santé et Sécurité au Travail
- Le point spécifique de la Commission SSCT.
- Les moyens du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

L'évaluation des risques professionnels

- Le cadre réglementaire des risques professionnels
- Les 9 grands principes généraux de prévention
- La prévention primaire : un enjeu prioritaire dans l'entreprise
- Présentation des principaux risques professionnels
- L'évaluation des risques professionnels et le DUERP
- L'approche par le genre et les impacts différenciés

Les actions préventives en matière de risques professionnels

- La visite périodique d'inspection des membres du CSE
- La vigilance sur la discrimination et la différenciation de traitement Femmes/Hommes
- La contribution de l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail
- Les Droits d'Alerte du CSE
- Le recours à un expert habilité / agréé

La réalisation d'une visite périodique

- Travail préparatoire de la visite
- Mise en situation dans les locaux de l'entreprise ou simulations
- Analyse du déroulement de la mise en situation/simulations et axes d'améliorations

L'analyse des accidents professionnels

- L'approche préventive de l'analyse des accidents de travail / Pyramide de Bird
- La méthodologie des accidents de travail
- L'organisation d'une enquête conjointe
- L'élaboration des préconisations

ORGANISATION DE LA FORMATION :

- Salle de formation muni du matériel de vidéo-projection et d'animation
- Processus d'accompagnement et d'adaptation des personnes en situation de handicap
- Intervenants / Formateurs experts en Droit Social

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Analyse préliminaire des besoins des participants
- Adaptation des formateurs au contexte et aux situations rencontrées par les participants
- Pédagogie basée sur l'échange et le partage d'expériences
- Transmission des supports de présentation et des documents de formation
- Suivi post formation dans la mise en oeuvre des méthodes et outils abordés.

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

- Feuille d'émargement
- Quiz collectifs
- Mises en situation
- QCM d'évaluation de formation
- Grille Evaluation Participant
- Grille Evaluation A Froid

PLANNING DE FORMATION :

Nous consulter / planning prévisionnel sur le site internet : www.formation-cse-ssct.com

Délai d'accès à la formation : 1 mois (après accord de l'employeur pour le congé de formation)

TARIFS :

- Session inter-entreprises : à partir de 290€ HT*/jour par participant.
- Session intra-entreprise : à partir de 900€ HT*/jour pour un groupe de 4 à 12 personnes.

* Tarifs hors frais de missions et de déplacements.

CONTACT :

FCSE Formation CSE SSCT - FLEX-O - Bâtiment TURIN - 31 Rue Caroline AIGLE, 33700 MERIGNAC

Tel : 07.56.89.20.03 / Mail : secretariat@formation-cse-ssct.com

Site internet : www.formation-cse-ssct.com